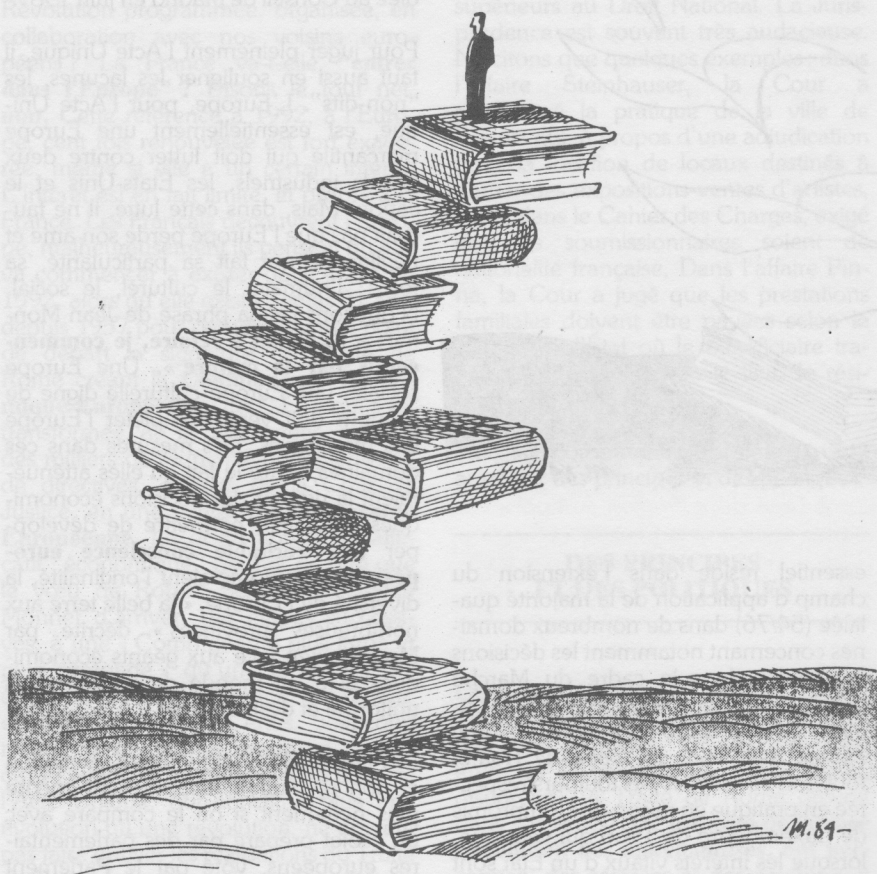


NATIONALITÉ ET CITOYENNETÉ



Le 7 avril dernier, dans sa lettre à tous les Français, le Président de la République, candidat à un nouveau mandat, rappelait que « la Grande-Bretagne, la Hollande, les pays scandinaves sont (...) allés jusqu'à reconnaître à leurs immigrés un droit de regard – par le vote – sur les décisions politiques locales ou nationales », et il ajoutait : « Même si je sais que vous êtes dans votre grande majorité, hostiles à une mesure de ce genre, je déplore personnellement que l'état de nos mœurs ne nous la permette pas ».

L'hostilité que déplore le Chef de l'État était clairement exprimée par Bernard Stasi lui-même, en 1984, dans son livre au titre provocateur "L'Immigration, une chance pour la France" : « Je suis (...) très réservé quant à l'attribution de droits politiques spécifiques aux immigrés. **Le droit de citoyenneté ne se divise pas.** Ceux, parmi les étrangers, qui souhaitent participer pleinement à la vie de la communauté nationale, y compris dans ses aspects institutionnels, ont la possibilité de le faire en accédant à la nationalité française » (*op. cit.* p. 113).

Pour sa part la Commission de Bruxelles a adopté une proposition de directive dont sera prochainement saisi le Parlement européen pour permettre aux 4 millions de citoyens des pays de la Communauté européenne qui vivent actuellement dans les États membres autres que les leurs, de ne plus être privés du droit de voter et d'être élus aux élections municipales dans le pays où ils résident. D'ailleurs le droit de vote aux ressortissants communautaires pour les élections municipales existe déjà en Irlande, aux Pays-Bas et au Danemark.

L'apparition de ce droit de vote à géométrie variable ne signale-t-il pas qu'est engagé un **processus de division de citoyenneté** ? Avant même de chercher à savoir s'il faut l'accepter ou le refuser, il importe d'apprécier l'impact que cette transformation institutionnelle ne peut manquer d'avoir sur notre mentalité hexagonale. À la fois symptômes et instruments d'une évolution sans doute irréversible, les nouveaux rapports qui s'établissent entre la nation, la nationalité et la

citoyenneté, ainsi que l'ascendant que la société civile exerce de plus en plus sur le corps politique, ne font-ils pas désormais de celle-ci le lieu et le moyen de l'unification européenne ?

DES ÉQUIVALENCES MENACÉES...

Il arrive que les mentalités collectives s'installent si bien dans le cadre d'une conjoncture donnée qu'elles en viennent à tenir certains équivalences pour évidentes et absolues. Dans la chrétienté du Moyen Âge, il allait de soi que l'on ne pouvait être homme de bien sans être chrétien, et que l'on ne pouvait être bon chrétien sans être catholique romain. Mais, à l'aube des temps modernes, les humanistes de la Renaissance découvrirent que les païens de l'antiquité n'étaient dénués ni de sens esthétique ni de valeurs humaines et morales, et les protagonistes de la religion réformée revendiquèrent le droit d'être authentiquement chrétiens en dehors de toute allégeance à la papauté.

Pour nombre de nos compatriotes, ignorants de la géographie et oublieux de leur histoire, il va de soi que l'on ne saurait avoir la nationalité française sans appartenir, ou vouloir appartenir, à la nation française, et que **cette nationalité est la condition nécessaire et suffisante pour être un citoyen actif**, doté d'un droit de vote plein et entier.

Pourtant ne convient-il pas de distinguer la nationalité, comme lien juridique et politique qui rattache un individu à un État souverain, et la nationalité comme ensemble des traits de caractère qui distinguent une nation ? Il est en effet classique de distinguer la Nation de l'État.

La Nation est un groupement d'hommes ayant entre eux des affinités tenant à des éléments communs à la fois objectifs (race, langue, religion, mode de vie) et subjectifs (souvenirs communs, sentiments de parenté spirituelle, désir de vivre ensemble) qui les unissent et les distinguent des hommes appartenant aux autres groupements nationaux.

Quant à l'État, corps politique régi par un pouvoir institutionnel comportant le monopole de la contrainte organisée (spécialement le monopole de la force armée), il ne doit pas être confondu

avec les organes gouvernementaux et administratifs qui ont pour fin d'en assurer la concorde intérieure et la sécurité extérieure.

En France, l'intensité des liens de solidarité nationale qui se sont forgés au cours de l'histoire a conduit à la **formation d'un véritable État-Nation**; dans la Constitution de 1958, la Nation et l'État français sont pratiquement assimilés, et certains commentateurs n'hésitent pas à définir la nationalité comme l'état d'une personne qui est membre d'une nation déterminée.

Cette quasi-équivalence de l'État et de la Nation n'est pourtant pas une nécessité absolue et il suffit de regarder ailleurs dans le monde pour y découvrir des États multinationaux (U.R.S.S., Yougoslavie) et des nations divisées entre plusieurs États (Allemagne, Vietnam, Corée...).

Il nous semble également évident que la nationalité, comme reconnaissance officielle de l'appartenance d'un individu à l'État-Nation, s'accompagne d'une citoyenneté pleine et entière, indivisible comme le soulignait Bernard Stasi. Pourtant cela n'allait pas de soi il y a deux siècles puisque la Constitution de 1791 spécifiait que pour être « citoyen actif », c'est-à-dire un véritable membre du souverain, appartenant au corps législatif, il fallait, entre autres conditions, payer une contribution directe d'un certain montant et « n'être pas dans un état de domesticité, c'est-à-dire de serviteur à gages ». Emmanuel Kant, grand admirateur de la Révolution Française, considérait comme nécessaire la **distinction des citoyens actifs et des citoyens passifs**: « la capacité de donner son suffrage qui fonde la qualification comme citoyen, présuppose l'indépendance (économique) de celui qui ne veut point être une simple partie de la république, mais aussi un membre de celle-ci ».

Les premiers défenseurs et les chantres des libertés politiques maintenaient donc un lien entre l'activité économique, qu'il s'agisse des revenus qu'elle rapporte ou des conditions plus ou moins autonomes de son exercice, et la qualité d'authentique citoyen ayant le droit de voter. Dès lors, il ne serait peut-être pas impensable que ce lien qui empêchait puisse aussi permettre, et que l'appartenance à la communauté économique donne le droit de participer à des décisions qui pour être politiques n'en concernent pas moins foncièrement ce que l'on appelle désormais la « société civile ».

UNE HIÉRARCHIE RENVERSÉE...

Cette « société civile ou bourgeoise » à laquelle nous appartenons tous, puisque cette notion recouvre l'en-

semble des rapports que les hommes entretiennent en tant qu'ils produisent, échangent ou consomment des biens, se distinguait traditionnellement de l'État comme corps politique organisé dont les membres jouissent d'une égalité abstraite — ne dit-on pas que « les voix se comptent, mais ne se pèsent pas » ? — : l'appartenance à la société civile et son cortège d'inégalités, relève de la nécessité; la qualité de citoyen correspond seule à la dignité de l'être humain, puisque selon Rousseau, seule « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté ».

Naguère, la société politique et son régime démocratique servaient de référence, et beaucoup luttèrent pour introduire plus de démocratie dans cette cellule fondamentale de la société civile qu'est l'entreprise. **Un curieux renversement s'est opéré**: la société civile, lavée par je ne sais quelle eau lustrale de son indignité foncière, tend de plus en plus à aspirer et à inspirer la vie politique.

Les grandes décisions du corps politique et l'exercice du pouvoir concernent pour leur plus grande part la vie socio-économique: commerce extérieur, chômage, assurance contre la maladie, la vieillesse...

Les acteurs politiques qui veulent redonner un souffle à leur action ne trouvent rien de mieux que d'ouvrir grands les bras aux membres et aux représentants de la société civile, oubliant sans doute que c'est avec les civils que l'on fait les militaires, et que la plupart du temps les personnalités non politiques appelées aux affaires et qui n'ont pas échoué ne tardent pas à jeter aux orties leurs défroques d'apolitiques.

Enfin, il n'est pas de jour que l'on ne nous vante l'entreprise comme modèle dont doivent s'inspirer l'État, les grandes administrations et les collectivités locales.

En panne d'imagination, engoncé dans d'incroyables corsets institutionnels et partisans, le pouvoir politique qui reconnaît la vitalité et l'efficacité de la société civile semble donner a posteriori raison à un marxisme vulgarisé pour lequel l'infrastructure socio-économique « détermine en dernière instance » le politique et l'idéologique. Mais simultanément la société civile ne serait plus le lieu de la division sociale et des antagonismes de classes: le retour aux préoccupations socio-économiques, parfois dans leurs détails les plus prosaïques sert de grand exorcisme au déchirement des clans et des factions.

La manière dont l'Europe tente de se construire témoigne également de **l'importance de la société civile**: le marché commun, le grand marché unique européen, la libre circulation des hommes et des biens, la possibilité pour tous les ressortissants de travailler dans n'importe quel pays de la Communauté, tel est le cheval de Troie de l'unification européenne, unification économique que viendra couronner, et non pas instaurer, l'unité politique que beaucoup appellent de leurs vœux. Le droit de participer aux élections municipales ne serait ainsi que l'expression et la conséquence d'une insertion de plus en plus grande dans la société civile du pays où l'on réside.

La mutation à laquelle nous participons « volens nolens » bouscule l'évidence de certaines équivalences et renverse la hiérarchie de certaines valeurs. Il est peut-être vain de s'en alarmer, mais il n'est pas inutile d'en prendre conscience pour mieux apprécier quelles sont nos véritables appartenances et nos solidarités essentielles, sans oublier que la citoyenneté pleine et entière, par delà une honnête participation à la gestion de la vie collective, implique de savoir mourir pour la liberté. Et chacun n'a qu'une vie à donner.

*Un moteur français
pour
une équipe française
de FORMULE 1*

LIGIER - SPORTS